



« BOIS D'AGUIN »

Site non prioritaire

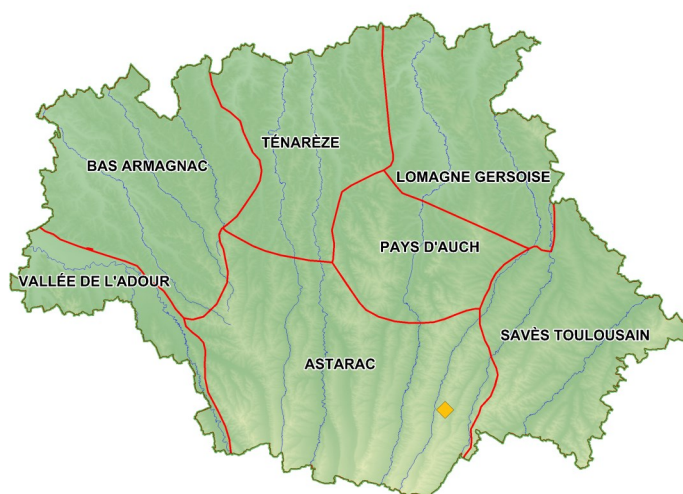
Généralités

Communes concernées : Betcave-Aguin, Moncorneil-Grazan

Superficie : 154, 8 hectares

Milieus dominants : boisements, prairies/pelouses, landes, friches

Statuts de protection et inventaires : ZNIEFF I « Bois d'Aguin »



Description

Entre la vallée de la Lauze et celle de l'Ar-rats, le site englobe un massif forestier de grande taille, ainsi que des landes et pelouses enclavées.

Les boisements sont dominés par la châ-naie-charmaie, avec du Hêtre dans les val-lons plus frais. Ils accueillent plusieurs ra-paces forestiers pour leur nidification, dont le Milan royal, l'Aigle botté et l'Autour des palombes. D'autres oiseaux forestiers sont bien présents, comme le Pic noir et le Pic mar.

Les landes et pelouses sèches sont ty-piques des coteaux gersois et abritent cer-taines espèces végétales d'intérêt.

Ce site se trouve au sein d'un réseau de forêts, vallées et coteaux reliés entre eux, ce qui lui confère un rôle important pour le maintien de la biodiversité.

Contexte socio-économique

Statut de propriété : non renseigné

Gestionnaires : non renseigné

Usages : agriculture, chasse, sylviculture, cueillette, promenade

Aménagements présents : sentier de ran-donnée

Intérêts écologiques et paysagers

Faune remarquable :

Autour des palombes, Milan royal, Aigle botté, Milan noir, Faucon hobereau, Pic noir, Pic mar, Tourterelle des bois, etc.

Flore remarquable :

Hêtre, Cardoncelle molle, Orchis vert, Genêt épineux, Gesse de Nissolle, Ophrys de Gascogne, Urosperme de Daléchamps, Peigne-de-Vénus, etc.

Habitats remarquables :

Pelouses calcicoles sèches et steppes ; Prairies de fauche de basse altitude ; Carpinion aquitain et de Midi-Pyrénées, faciès à hêtre

Éléments paysagers ou culturels remarquables :

Hêtraie relictuelle de l'Astarac



Menaces

Défrichement

Pratiques sylvicoles non adaptées

Plantation d'essences non indigènes

Projet d'extension de décharge

Fréquentation : dérangement, piétinement

Mesures de gestion

Mesures déjà en place :

Espace Boisé Classé au Plan local d'urbanisme, Mesures agro-environnementales Natura 2000 sur certaines parcelles alentours, acquisition d'une partie du site par le CEN, inventaire et plan de gestion

Actions à envisager :

Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles

Sensibilisation des propriétaires et/ou exploitants forestiers

Organisation et canalisation de la fréquentation, sensibilisation des usagers

Hêtre
commun